

COMITÉ PERMANENT DES PROGRAMMES ET DES FINANCES

Vingt-huitième session

RÉSOLUTION N° 25

RAPPORT ANNUEL 2020

Le Comité permanent des programmes et des finances,

Agissant en vertu de la résolution du Conseil n° 1393 du 24 novembre 2020 et conformément aux dispositions du paragraphe a) de son mandat,

Ayant examiné et revu le Rapport annuel abrégé 2020 (document C/112/4), qui est complété par les informations renfermées dans le Rapport annuel 2020 (document C/112/INF/1),

Prend note des documents susmentionnés.
